

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 FÉVRIER 2015** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Sont absents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

### **15,25 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

### **15,26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

#### **15-20 RÉSOLUTION NO 15-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **15,27 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2015.

#### **15-21 RÉSOLUTION NO 15-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2015 tel que présenté.

### **15,28 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **15,29 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a assisté à la réunion de la Maison des jeunes.

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion de la Corporation des loisirs où il a été question du Carnaval qui se déroulera les 21 et 22 février prochain. Il y a des billets en vente pour le souper spaghetti du samedi.

### **15,30 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Le rapport du Service d'urbanisme a été vu en comité plénier. Les rapports du Service des travaux publics, du Service des loisirs et de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

### **15,31 COMPTES DU MOIS**

#### **15-22 RÉSOLUTION NO 15-22 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT HUIT MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (208 178,59 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

### **15,32 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

### **15,33 HORTICULTURE – Achat de fleurs**

#### **15-23 RÉSOLUTION NO 15-23 HORTICULTURE ACHAT DE FLEURS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède, à chaque année, à l'achat de fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur le territoire municipal;
- 2 Le Parc Marie-Victorin a présenté une proposition intéressante pour la ville
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT DE FLEURS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter du Parc Marie-Victorin des fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur son territoire.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)** plus les taxes pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt au Parc Marie-Victorin.

**15,34 DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**15-24 RÉSOLUTION NO 15-24  
DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL  
DU MINISTÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- 2 Ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- 3 En décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- 4 Ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- 5 Ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- 6 La Ville de Kingsey Falls désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- 7 La Ville de Kingsey Falls prévoit la formation de 2 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

- 8 La ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Arthabaska en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

**15,35 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – Adjudication du contrat pour 2015-2016-2017**

**15-25**  
**RÉSOLUTION NO 15-25**  
**MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**  
**CONTRAT À GESTION PRO-LIGNE/**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire effectuer le traçage de lignes de rues et de traverses piétonnières;
- 2 Ces travaux sont prévus au budget de l'exercice 2015;
- 3 La firme Gestion Pro-Ligne a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Gestion Pro-Ligne, de Sherbrooke, pour le marquage de la chaussée pour les années 2015, 2016 et 2017, le tout tel que prévu à la soumission du 22 octobre 2014.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE TROIS CENT SEIZE DOLLARS ET SEIZE CENTS (4 316,16 \$)** taxes incluses pour chacune des années 2015, 2016 et 2017 et un montant de **VINGT-SEPT CENTS (0,27 \$)** le mètre linéaire pour les lignes de rive et les lignes centrales simples.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Gestion Pro-Ligne.

**15,36 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT – Installation d'un conteneur de récupération de vêtements (cloche)**

**15-26**  
**RÉSOLUTION NO 15-26**  
**INSTALLATION D'UN CONTENEUR DE**  
**RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS (CLOCHE)**  
**PAR LE CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide Contact de Warwick ouvre au sein de la communauté depuis plus de 30 ans;
- 2 Le Centre d'entraide Contact peut s'acquitter chaque jour de sa mission d'aide communautaire grâce, entre autres, aux revenus de sa friperie;
- 3 La friperie vit des dons de vêtements et d'articles ménagers;
- 4 L'arrivée de conteneurs de récupération de vêtements d'organismes extérieurs à notre région affecte directement l'autofinancement du centre;
- 5 Le Centre d'entraide Contact a déposé une demande d'autorisation à la ville pour installer son propre conteneur de récupération de vêtements pour que les dons deviennent locaux, pour les gens d'ici;
- 6 La ville fera une demande au Centre récréatif Norman Boisvert pour que le conteneur soit installé sur son terrain;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est unanimement résolu d'autoriser le Centre d'entraide Contact de Warwick à installer son conteneur de récupération de vêtements (cloche) sur le terrain du Centre récréatif Norman Boisvert, si notre demande est acceptée.

### **15,37 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

#### **15,37.1 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS**

**15-27**

#### **RÉSOLUTION NO 15-27 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA SAISON 2014-2015**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a inscrit à son budget un montant de 100 \$ par joueur pour encourager l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls;
- 2 L'Association de hockey mineur a demandé le versement de la subvention pour un nombre de 50 joueurs provenant de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls pour la saison 2014-2015.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls.

**15,37.2 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS – Modalités de versement de la subvention 2015**

15-28

**RÉSOLUTION NO 15-28  
MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS INC.  
MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION  
ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2015**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires de subventionner la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.;
- 2 Il y a lieu de déterminer les périodes de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser une subvention de **QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS (45 900,00 \$)** à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. pour l'exercice 2015. La subvention sera versée selon le calendrier suivant :
  - Le tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le premier versement des taxes municipales annuelles;
  - Le deuxième tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le deuxième versement des taxes municipales annuelles;
  - Le troisième et dernier tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le troisième versement des taxes municipales annuelles.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.

**15,37.3 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

15-29

**RÉSOLUTION 15-29  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR  
POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU  
CENTRE DU QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une demande de contribution financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec a été soumise à la municipalité;
- 2 Il y a lieu de soutenir un tel organisme;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2015 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec inc. dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2015.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec inc.

#### **15,37.4 ÉCOLE CASCATELLE**

**15-30**      **RÉSOLUTION NO 15-30**  
**ÉCOLE CASCATELLE**  
**SUBVENTION POUR L'ANNÉE**  
**SCOLAIRE 2014-2015**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'école Cascatelle a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation d'activités étudiantes à saveur pédagogique et culturelle, pour des activités en lien avec l'environnement et pour l'achat de matériel sportif pour les récréations animées;
- 2 Il y a lieu de soutenir une telle initiative;
- 3 Un montant de 1 000 \$ est prévu au budget 2015 pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l'école Cascatelle une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour la réalisation des activités étudiantes et l'achat de matériel sportif au cours de l'année scolaire 2014-2015.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'école Cascatelle.

#### **15,37.5 PARC MARIE-VICTORIN**

**15-31**      **RÉSOLUTION NO 15-31**  
**PARC MARIE-VICTORIN**  
**VERSEMENTS DE SUBVENTIONS 2015**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande d'aide financière de 30 000 \$ pour ses opérations;
- 2 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande de contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la campagne promotionnelle nationale;
- 3 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement de ces sommes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin pour ses opérations de l'année 2015.
- 2- **CAMPAGNE PUBLICITAIRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin pour sa campagne promotionnelle nationale 2015.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

#### 15,37.6 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

15-32

#### RÉSOLUTION NO 15-32 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide Contact de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 2 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2015 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide Contact de Warwick une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** pour l'exercice 2015.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide Contact.



**15,38 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

**15,39 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 35.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière

